

Diriger des thèses : un rôle professionnel sous contrainte bureaucratique ?

Luc Sigalo Santos, Vincent Lebrou

Colloque ConCord-SHS, Paris, 13 janvier 2025

Introduction

- Trois « âges de la régulation doctorale » (Serre, 2015)
- Patronage intellectuel, rapports hiérarchiques, projections professionnelles
 - Cadrage institutionnel croissant du doctorat > quel effet sur la relation de travail encadrantes/encadrés ?
 - Que signifie encadrer des doctorantes en contexte de pénurie d'emplois stables dans l'ESR, source de perte de sens au travail et d'*exit* professionnel (arrêts, réorientations) ?
- Analyser ensemble politiques institutionnelles et pratiques professionnelles
- UK, Australie, Québec : vaste littérature, souvent normative. France : littérature émergente.

Enquêter sur les juristes (1)

- Pour se décaler de la science politique à moindre frais
- Conditions de thèse proches : durée 5/6 ans, financements limités, travail solitaire, accès MCF compétitif
- Rapports hiérarchiques plus affirmés et assumés qu'ailleurs en SHS
 - Travail gratuit répandu, forte déférence des doctorant·es
 - PR agrégé·es concentrent pouvoir académique : « donnent » sujets thèse, régulent strictement l'accès aux colloques/revues/CNU *gatekeeper*, etc.
- Disciplines conservatrices, réputées rétives aux réformes

Enquêter sur les juristes (2)

- Entretiens directeurices (n=16). Parité F/H, 40-50 ans, surtout agrégé-es Université (+ 2 IEP + 2 CNRS)
- Complété par entretiens ED-collèges doc (n=9), Ministère-RNCD (n=3), formateurs d'encadrant-es (n=4)
- Observation comités de suivi (n=41)
- 4 universités hors IDF. Profils variés : deux grandes, une moyenne, une petite. Deux IdEx.

L'encadrement doctoral, un appariement incertain

- **Être au contact du vivier, détecter les candidates**
 - Le rôle supplétif des réseaux pour les directeur·ices « marginaux »
 - Concurrence des débouchés hors-ESR, tarissement du vivier de « bons »
- **Limiter l'incertitude sur les futures doctorantes**
 - Sur la qualité (*mismatch* des majors de M2) et la durabilité (risque d'arrêt)
 - Le nécessaire alignement des projections professionnelles
 - Le cas des doctorantes étrangères
- **Encadrer, c'est aussi refuser d'encadrer**
 - Refuser les demandes standardisées et/ou hors-champ
 - Ceux qui peuvent se permettre de trier, et ceux qui prennent tout le monde

L'encadrement doctoral comme codification des rôles professionnels

- **À quoi sert un-e directeur-ice de thèse ?**
 - Comment on travaille en pratique : la matérialité de l'encadrement
 - Co-diriger : une solution utile, au coût de coordination parfois élevé
- **Le double effet-miroir de l'encadrement**
 - Se positionner par rapport à ce qu'on a soi-même connu
 - « C'est aussi le directeur de thèse qui est jugé au CNU »
- **Codes professionnels, codes hiérarchiques et rappels des frontières**
 - Leur apprendre à travailler, à se comporter et à trouver leur place
 - Fixer la limite avec la sphère privée (amitié, psychologisation)

L'encadrement doctoral comme relation bureaucratique

■ L'ED, une institution faible ?

- Création des ED et effets sur le binôme directeur·ice/doctorant·e
- Des compétences « grignotées » par les collèges doctoraux

■ Les comités de suivi, une ingérence dans la relation d'encadrement

- « On est là pour noircir des cases » : un dessaisissement sur le fond ?
- Qui contrôle-t-on, le doctorant ou l'encadrant ?
- Difficultés perso. prises en compte, mais problèmes d'encadrement éludés

■ Des tiers institutionnels parfois utiles aux directeur·ices de thèse

- Responsabiliser (*accountability*) les doctorant·es, placer une « saine pression »
- Recadrer et faire accepter les arrêts de thèse